



Mission régionale d'autorité environnementale
Pays de la Loire

Nantes, le 28 septembre 2017

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale des Pays de la Loire (MRAe), concernant le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Port-Saint-Père (44).

Cette décision sera mise en ligne :

- sur le site internet de la Mission régionale d'autorité environnementale Pays de la Loire : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr ;
- et sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale

Fabienne ALLAG-DHUISME

Monsieur Gaëtan LEAUNE
Maire de Port-Saint-Père
Mairie
13, rue de Pornic
44710 PORT-SAINT-PÈRE

copie : Mme la Préfète de Loire-Atlantique, Mme la Directrice de la DREAL des Pays de la Loire